

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 31 mars 2016

**Rapporteur :
Madame Karine ARZ**

N° 37

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/04/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/04/2016 (accusé de réception du 06/04/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Contrat de ville - Première programmation 2016

Dans le cadre du contrat de ville qui comprend deux programmations par an, il est proposé d'attribuer les subventions au titre de la première programmation 2016. Le montant de cette programmation s'élève à 233 975 € dont 127 945 € pour la ville de Quimper.

Le nouveau contrat de ville a été signé par les partenaires le 1^{er} juillet 2015, pour la période 2015 - 2020. Ce projet de première programmation pour l'année 2016 comprend 30 actions.

La répartition par thématique se décline ainsi :

1. Cohésion sociale : 19 projets
2. Développement économique, emploi : 6 projets
3. Cadre de vie, renouvellement urbain : 3 projets
4. Animation du contrat : 2 projets.

Les participations financières des partenaires au titre de lignes spécifiques « Contrat de Ville », s'élèvent pour cette première programmation 2016 à 233 975 € dont 127 945 € pour la part ville (ligne 520 6574 117 1171) et complété par 8 150 € au titre des politiques ordinaires (ligne 6574 810 33).

02 0,8 172 0,8

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à :

- 1 - verser les subventions correspondantes à la première programmation 2016 ;
- 2 - signer les avenants aux conventions existantes pour le versement de subventions.

